

Règlements été 2016 DekHockey St-Cyrille

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX	2
1) ADMINISTRATION DES ÉQUIPES	2
2) MARQUEUR	2
3) CHANGEMENT	2
4) HORS-JEU	2
5) MISE AU JEU	2
6) PASSE AVEC LA MAIN	3
7) PÉNALITÉS	3
RETARDER LA PARTIE	3
ÉQUIPEMENTS	3
1) BALLES	3
2) BÂTON	4
3) GARDIEN DE BUT	4
4) CASQUE	4
5) GANTS	4
6) JAMBIÈRES	4
Système de pointage pour les catégories féminines	5
Système de pointage pour les catégories mixtes	5
Règlements spécifiques	5
F2	5
F3	6
F4+	7
F4	7
F30+	8
Mixte B	9
Mixte C	10
EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ	10
CLASSEMENT	11
Points	11
Soleil	11
Substituts	12
Température	12
Temps de jeu	12

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

ADMINISTRATION DES ÉQUIPES

Chaque équipe est représentée par un capitaine, lequel a la responsabilité d'informer ses joueurs des règlements, des horaires et de toutes autres nouvelles concernant le dekhockey féminin St-Cyrille. Il est également le porte-parole de l'équipe afin de faire des commentaires constructifs aux dirigeants de la ligue afin de l'améliorer. Ceci est dans le but de réduire le nombre de courriels transmis aux responsables de ligues afin que nous puissions répondre adéquatement et le plus rapidement possible aux questions et aux commentaires.

Puisque nous payons un permis de boisson, vous ne pouvez apporter vos boissons sur le site. Merci de votre compréhension.

Les horaires et les statistiques seront sur le site websimssport.com

MARQUEUR

Le marqueur ne peut intervenir pour aucune décision afin de confirmer ou d'infirmer la décision d'un arbitre. Toutefois, il peut servir de juge de but seulement si l'arbitre lui en fait la demande relativement à une décision en cas de doute.

CHANGEMENT

Avant d'embarquer sur la surface de jeu, on doit s'assurer que le joueur qui vient changer touche bien à la bande à l'endroit mentionné afin de ne pas écoper d'une pénalité de deux (2) minutes pour trop de joueurs sur la surface de jeu.

HORS-JEU

Il n'y aura aucun hors-jeu et ce dans toutes les catégories.

MISE AU JEU

Les joueurs doivent être placés respectivement de leur côté de la zone. Le joueur de centre doit avoir les pieds de chaque côté du point de mise au jeu. Les autres joueurs peuvent se placer à n'importe quel endroit, en autant que c'est de leur côté de la zone et qu'il respecte la distance requise avec la joueuse de centre (laquelle est délimitée par des lignes). Afin de perdre le moins de temps de jeu possible, les arbitres appliqueront la règle du hockey mineur des « mises au jeu rapide », soit dans un délai de 5 secondes. Si les joueurs ne sont pas placés, la balle sera tout de même mise en jeu. Si un joueur n'est pas revenu de son côté lors d'une mise au jeu, il doit revenir à cet endroit avant de toucher à la balle. S'il touche à la balle, on reprendra la mise au jeu. Après un avertissement et si cet incident survient à nouveau dans la même équipe lors d'un même match, une pénalité de 2 minutes sera décernée pour avoir retardé la partie.

PASSE AVEC LA MAIN

Si une passe avec la main est faite en zone offensive, une mise au jeu sera effectuée dans la zone de l'équipe fautive.

PÉNALITÉS

Les règlements de hockey Québec sont applicables au dekhockey féminin de St-Cyrille. Dans le cas d'une infraction majeure, le comité de discipline se rencontrera afin

de juger de la durée nécessaire de la suspension. Le comité organisateur se réserve le droit de suspendre un joueur ou une joueuse à son entière discrétion suite à un geste disgracieux ou à des paroles disgracieuses qui a été fait, que ce soit à l'égard d'un autre joueur ou d'un officiel.

VEUILLEZ NOTER QUE LES RÈGLES SERONT APPLIQUÉES SÈVÈREMENT, PUISQU'ON NE VEUT PAS DE BLESSURES CAUSÉES PAR DES COUPS VICIEUX OU DES BAGARRES. C'EST UNE LIGUE COMPÉTITIVE, MAIS AMICALE. AUCUN MANQUE DE RESPECT ENVERS LES OFFICIELS NE SERA TOLÉRÉ!

RETARDER LA PARTIE

- Il faut au moins trois (3) joueurs, avec ou sans gardien de but, pour débiter la partie. Un délai de cinq (5) minutes est alloué avant le début de la partie à l'équipe dont le gardien de but n'est pas arrivé, et ce incluant après que la période de réchauffement. Une pénalité mineure de deux (2) minutes pour avoir retardé la partie sera imposée à l'équipe fautive aussitôt que le réchauffement sera terminé. Après le délai en question, la partie débute avec ou sans gardien de but. Dans le cas où, suite au délai stipulé ci-haut, l'équipe n'a pas trois (3) joueurs prêts à commencer la partie, la partie sera perdue par défaut par cette équipe. L'équipe gagnante aura quinze (15) points de Dek alors que l'équipe perdante n'en aura aucun (0). Les pénalités doivent être prises en début de rencontre et non plus tard dans la partie.

- Si le gardien gèle la balle et qu'il a les pieds en dehors de son rectangle de protection, une pénalité mineure de deux (2) minutes pour avoir retardé la partie lui sera imposée, sauf sur un lancer en direction du filet puisque dans un tel cas il est permis au gardien de geler la balle.

- Si un joueur ou le gardien de but envoie la balle à l'extérieur de la surface de jeu de sa zone défensive, que ce soit de façon intentionnelle ou non, une pénalité mineure de deux (2) minutes lui sera décernée pour avoir retardé la partie, et ce, peu importe où la balle est sortie. On inclut donc les endroits où il n'y a pas de grillage. Pour ce qui est de la sortie de balle du banc des joueurs, cela est au jugement de l'arbitre.

- Si un joueur demeure inactif dans la zone marquée derrière le filet de son équipe pendant plus de cinq (5) secondes (l'arbitre fera le décompte à haute voix), une pénalité mineure de deux (2) minutes pour avoir retardé la partie lui sera imposée. Le joueur devra sortir la balle et les pieds de la zone interdite pour que le décompte s'arrête. À la fin du cinq (5) secondes (5ème seconde qui est le sifflet), il y aura coup de sifflet et la pénalité sera décernée, et ce, dès la première infraction.

ÉQUIPEMENTS

BALLES

- A. Pendant la période de réchauffement, chaque équipe doit remettre à l'arbitre de la partie 3 balles « MYLEC » ou « D-GEL ». Ces balles seront remises à la capitaine à la fin du match si aucune balle n'a été perdue, ou si toutes les balles ont été ramassées. C'est la responsabilité des équipes en action d'aller chercher les balles qui sortent de la surface de jeu.
- B. Si, au cours de la partie, il n'y a plus de balle pour jouer, les équipes doivent en fournir une nouvelle ou aller chercher celles qui sont sorties à l'extérieur de la surface. Le temps demeurera non-chronométré en attente des balles.

- C. Les balles roses seront les balles utilisées pour les parties jouées lorsque la température est en dessous de quinze degré Celsius (15°C). Dans le cas contraire, les balles oranges seront utilisées.

BÂTON

- A. Le bâton utilisé pour jouer au dekhockey peut avoir une palette en plastic de marque Mylec ou D-Gel. Les joueurs peuvent aussi utiliser tout type de « one piece » vendu en magasin. Le seul bâton qui ne sera pas accepté est un bâton avec une palette de bois, pour éviter les blessures causées par des éclats. Ce règlement est dans le but de favoriser la sécurité des joueurs et de conserver une belle surface de jeu.
- B. Si un arbitre juge qu'un bâton est illégal, le joueur doit immédiatement quitter la surface ou changer de bâton. Si elle revient sur le jeu sans avoir changé son bâton, elle écopera d'un deux (2) minutes pour avoir joué avec un équipement illégal.

GARDIEN DE BUT

- A. Le gardien de but doit obligatoirement porter l'équipement complet d'un gardien de but avec des espadrilles, incluant le bâton de gardien (aucun bâton de joueur ne sera accepté). En cas de contravention à cet article, il lui sera interdit d'agir à titre de gardien de but.
- B. La mitaine peut en être une de hockey sur glace ou un gant de base-ball.
- C. Le gardien ne peut augmenter l'ampleur de son équipement de façon à augmenter son efficacité devant le filet.

CASQUE

Le casque est obligatoire sur la surface de jeu et il doit être attaché. Nous vous conseillons fortement de porter la grille complète afin d'éviter de fâcheux accident. Nous ne sommes pas responsables des accidents pouvant survenir en raison de votre décision de ne pas porter de grille ou de visière.

GANTS

Vous devez avoir des gants de hockey, des gants de crosses ou des gants de dekhockey afin de pouvoir jouer.

JAMBIÈRES

Les jambières Mylec, Protek et Rodek sont acceptées. Les jambières de hockey sur glace ne sont pas tolérées. Les jambières doivent être portées par-dessus des survêtements par mesure de sécurité.

Système de pointage pour les catégories féminines

F1 = 6 points
F2+ = 5.5 points
F2 = 5 points
F3+ = 4.5 points
F3 = 4 points
F4+ = 3.5 points
F4 = 3 points
F5+ = 2.5 points
F5 = 2 points
F6 = 1 point

Système de pointage pour les catégories mixtes

Homme

A 6,5
B1+ 6
B1 5,5
B2+ 5
B2 4,5
B3+ 4
B3 3,5
B4+ 3
B4 2,5
C1+ 2
C1 1,5
C2 1

Fille

F1/f2+ 3,5
F2/f3+ 3
F3/f4+ 2,5
F4 2
F5+ 1.5
F5/f6 1

** Pour le mixte, la 3e fille cotée F5 ou F6 dans une équipe ne prendra pas de point.

Règlements spécifiques

F2

- a) Il y aura 16 parties par saison, 15 seront le JEUDI et 1 lors de samedi. Le samedi sera le 13 août 2016
- b) Chaque équipe a droit à un maximum de 30 points (incluant la gardienne de but).
- c) Si une équipe ne joue pas avec une formation complète (6 joueuses + 1 gardienne) avant la fin de la première période, elle perd ses 3 points de pénalité majeure. Ce sera la responsabilité de la capitaine de l'équipe adverse d'aller voir le marqueur avant la fin du match pour que ces points soient enlevés à l'équipe fautive. En séries éliminatoires, un lancer de pénalité PAR période jouée à moins de 6 joueuses + 1 gardienne sera alloué à l'équipe adverse. Ce ou ces lancers seront faits immédiatement après chaque période de jeu jouée en dérogation avec le présent règlement. Ce règlement n'est pas applicable

dans le cas où une joueuse se blesse en cours de partie et que l'équipe était complète en début de match.

- d) En saison régulière et en séries éliminatoires, si le nombre de points pour une équipe est supérieur à ce qui est inscrit aux présents règlements, cette équipe perdra le match par défaut. L'équipe adverse à 24h suivant la fin du match pour contacter un des dirigeants de la ligue pour l'en aviser.
- e) En saison régulière, une joueuse d'avant régulière dans une équipe de cette catégorie peut remplacer une gardienne de but dans une autre équipe de cette catégorie et une gardienne de but régulière peut remplacer une joueuse d'avant régulière dans une autre équipe de cette catégorie. En séries, elle ne peut dans aucune équipe. Si cette règle n'est pas respectée, l'équipe fautive perd par défaut. L'équipe adverse à 24h suivant la fin du match pour contacter un des dirigeants de la ligue pour l'en aviser.
- f) En saison régulière, une joueuse substitut peut jouer avec toutes les équipes et il n'y a aucune limite de nombre de parties jouées.
- g) En séries éliminatoires, une substitut ne peut jouer qu'avec une seule équipe de la catégorie.
- h) Afin de pouvoir jouer en séries éliminatoires, une joueuse doit apparaître sur la liste de protection d'une équipe OU avoir joué au moins 2 parties avec l'équipe en question.
- i) La liste de protection devra être complétée avant le 1^{er} juillet 2016 et remis aux organisatrices avant cette date, suite à cela, il ne sera plus possible d'y apporter des modifications. Il n'est pas nécessaire pour une gardienne de but d'avoir remplacé au moins une partie en saison pour jouer, ni d'être inscrit sur la liste de protection.
- j) **IMPORTANT** Une nouvelle joueuse régulière, pourra être reclassée suite à l'une de ses 3 premières parties jouer au dekhockey féminin St-Cyrille. Si cette joueuse est une joueuse régulière dans une équipe, cette joueuse pourra conserver sa cote initiale dans son équipe, mais pour être remplacée, elle devra utiliser sa nouvelle cote.

F3

- a) Il y aura 16 parties par saison, 15 seront le MERCREDI et 1 lors de samedi. Le samedi sera le 13 août 2016.
- b) Les équipes seront formées à l'aide d'un système de repêchage.
- c) En saison régulière, une joueuse d'avant régulière dans une équipe de cette catégorie peut remplacer une gardienne de but dans une autre équipe de cette catégorie et une gardienne de but régulière peut remplacer une joueuse d'avant régulière dans une autre équipe de cette catégorie. En séries, elle ne peut dans aucune équipe. Si cette règle n'est pas respectée, l'équipe fautive perd par défaut. L'équipe adverse à 24h suivant la fin du match pour contacter un des dirigeants de la ligue pour l'en aviser.
- d) En séries éliminatoires, une substitut ne peut jouer qu'avec une seule équipe de la catégorie.
- e) Afin de pouvoir jouer en séries dans cette catégorie, une substitut doit avoir joué au moins une partie dans n'importe quelle équipe de la catégorie F3.
- f) Dans un cas exceptionnel, en saison régulière, on peut remplacer une joueuse manquante par une joueuse régulière d'une autre équipe F3, mais elle doit être cotée une cote en dessous de la joueuse qu'elle remplace (Ex : une F4+ peut remplacer une F3). Une joueuse régulière ne peut remplacer plus que 3 parties avec la même équipe. Si cette règle n'est pas respectée, l'équipe fautive perd par défaut. L'équipe adverse à 24h suivant la fin du match pour contacter un des dirigeants de la ligue pour l'en aviser.
- g) On peut remplacer une gardienne de but par une gardienne de but d'une autre équipe F3, mais elle doit être cotée en dessous de la gardienne qu'elle remplace (Ex : une F4 peut remplacer une F3). Si cette règle n'est pas respectée, l'équipe fautive perd par défaut. L'équipe adverse à 24h suivant la fin du match pour contacter un des dirigeants de la ligue pour l'en aviser.
- h) En séries, les joueuses régulières ne peuvent remplacer dans les autres équipes de cette catégorie SAUF si une joueuse remplace une gardienne de but dans une autre équipe ou vice versa, toutefois, elle ne peut remplacer que pour une seule équipe dans cette catégorie. Si cette règle n'est pas respectée, l'équipe fautive perd par défaut. L'équipe

adverse à 24h suivant la fin du match pour contacter un des dirigeant de la ligue pour l'en aviser.

- i) **IMPORTANT** Une nouvelle joueuse régulière, pourra être reclassée suite à l'une de ses 3 premières parties jouer au dekhockey féminin St-Cyrille. Si cette joueuse est une joueuse régulière dans une équipe, cette joueuse pourra conservée sa cote initiale dans son équipe, mais pour remplacée, elle devra utilisée sa nouvelle cote.

F4+

- a) Il y aura 16 parties par saison, 15 seront le MERCREDI et 1 lors de samedi. Le samedi sera le 13 août 2016.
- b) Chaque équipe a droit à un maximum de 23 points par équipe INCLUANT les gardiennes de but
- c) Si une équipe ne joue pas avec une formation complète (6 joueuses + 1 gardienne) avant la fin de la première période, elle perd ses 3 points de pénalité majeure. Ce sera la responsabilité de la capitaine de l'équipe adverse d'aller voir le marqueur avant la fin du match pour que ces points soient enlevés à l'équipe fautive. En séries éliminatoires, un lancer de pénalité PAR période jouée à moins de 6 joueuses + 1 gardienne sera alloué à l'équipe adverse. Ce ou ces lancers seront faits immédiatement après chaque période de jeu jouée en dérogation avec le présent règlement. Ce règlement n'est pas applicable dans le cas ou une joueuse se blesse en cours de partie et que l'équipe était complète en début de match.
- d) En saison régulière et en séries éliminatoires, si le nombre de points pour une équipe est supérieur à ce qui est inscrit aux présents règlements, cette équipe perdra le match par défaut. L'équipe adverse à 24h suivant la fin du match pour contacter un des dirigeant de la ligue pour l'en aviser.
- e) En saison régulière, une joueuse d'avant régulière dans une équipe de cette catégorie peut remplacer une gardienne de but dans une autre équipe de cette catégorie et une gardienne de but régulière peut remplacer une joueuse d'avant régulière dans une autre équipe de cette catégorie. En séries, elle ne peut dans aucune équipe.
- f) En saison régulière, une joueuse substitut peut jouer avec toutes les équipes et il n'y a aucune limite.
- g) En séries éliminatoire, un substitut ne peut jouer qu'avec une seule équipe de la catégorie.
- h) Afin de pouvoir jouer en séries éliminatoires, une joueuse doit apparaitre sur la liste de protection d'une équipe OU avoir joué au moins 2 parties avec l'équipe en question. Si cette règle n'est pas respectée, l'équipe fautive perd par défaut. L'équipe adverse à 24h suivant la fin du match pour contacter un des dirigeant de la ligue pour l'en aviser.
- i) La liste de protection devra être complétée avant le 1^{er} juillet 2016 et remis aux organisatrices avant cette date, suite à cela, il ne sera plus possible d'y apporter des modifications. Il n'est pas nécessaire pour une gardienne de but d'avoir remplacé au moins une partie en saison pour jouer, ni d'être inscrit sur la liste de protection.
- j) **IMPORTANT** Une nouvelle joueuse régulière, pourra être reclassée suite à l'une de ses 3 premières parties jouer au dekhockey féminin St-Cyrille. Si cette joueuse est une joueuse régulière dans une équipe, cette joueuse pourra conservée sa cote initiale dans son équipe, mais pour remplacée, elle devra utilisée sa nouvelle cote.

F4

- a) Il y aura 16 parties par saison, 15 seront le MARDI et 1 lors de samedi. Le samedi sera le 13août 2016
- b) Toutes les joueuses de l'équipe, incluant les gardiennes de but doivent être cotées F4 ou moins. De plus, Chaque équipe a droit à un maximum de 16 points par équipe INCLUANT les gardiennes de but.

- c) En saison régulière et en séries éliminatoires, si une joueuse ou une gardienne classée plus que F4 joue dans une équipe, cette équipe perdra le match par défaut.
- d) En saison régulière, une joueuse d'avant régulière dans une équipe de cette catégorie peut remplacer une gardienne de but dans une autre équipe de cette catégorie et une gardienne de but régulière peut remplacer une joueuse d'avant régulière dans une autre équipe de cette catégorie. En séries, elle ne peut dans aucune équipe. Si cette règle n'est pas respectée, l'équipe fautive perd par défaut. L'équipe adverse à 24h suivant la fin du match pour contacter un des dirigeant de la ligue pour l'en aviser.
- e) En saison régulière, une joueuse substitut peut jouer avec toutes les équipes et il n'y a aucune limite.
- f) En séries éliminatoire, une substitut ne peut jouer qu'avec une seule équipe de la catégorie. Si cette règle n'est pas respectée, l'équipe fautive perd par défaut. L'équipe adverse à 24h suivant la fin du match pour contacter un des dirigeant de la ligue pour l'en aviser.
- g) Afin de pouvoir jouer en séries éliminatoires, une joueuse doit apparaître sur la liste de protection d'une équipe ou avoir joué au moins 2 parties avec l'équipe en question pour pouvoir prendre part à un match de séries éliminatoires. Si cette règle n'est pas respectée, l'équipe fautive perd par défaut. L'équipe adverse à 24h suivant la fin du match pour contacter un des dirigeant de la ligue pour l'en aviser.
- h) Afin de pouvoir jouer en séries éliminatoires, une joueuse doit apparaître sur la liste de protection d'une équipe OU avoir joué au moins 2 parties avec l'équipe en question. Si cette règle n'est pas respectée, l'équipe fautive perd par défaut. L'équipe adverse à 24h suivant la fin du match pour contacter un des dirigeant de la ligue pour l'en aviser.
- i) La liste de protection devra être complétée avant le 1^{er} juillet 2016 et remis aux organisatrices avant cette date, suite à cela, il ne sera plus possible d'y apporter des modifications. Il n'est pas nécessaire pour une gardienne de but d'avoir remplacé au moins une partie en saison pour jouer, ni d'être inscrit sur la liste de protection.
- j) **IMPORTANT** Une nouvelle joueuse régulière, pourra être reclassée suite à l'une de ses 3 premières parties jouer au dekhockey féminin St-Cyrille. Si cette joueuse est une joueuse régulière dans une équipe, cette joueuse pourra conservée sa cote initiale dans son équipe, mais pour remplacée, elle devra utilisée sa nouvelle cote.

F30+

- a) Il y aura 16 parties par saison, 15 seront le JEUDI et 1 lors de samedi. Le samedi sera le 13 août 2016
- b) Les joueuses devront être âgées d'au moins 30 ans au 1er mai 2016.
- c) Les gardiennes de but devront être âgées d'au moins 20 ans au 1er mai 2016
- d) Chaque équipe a droit à un maximum de 25 points par équipe INCLUANT les gardiennes de but
- e) Si une équipe ne joue pas avec une formation complète (6 joueuses + 1 gardienne) avant la fin de la première période, elle perd ses 3 points de pénalité majeure. Ce sera la responsabilité de la capitaine de l'équipe adverse d'aller voir le marqueur avant la fin du match pour que ces points soient enlevés à l'équipe fautive. En séries éliminatoires, un lancer de pénalité PAR période jouée à moins de 6 joueuses + 1 gardienne sera alloué à l'équipe adverse. Ce ou ces lancers seront faits immédiatement après chaque période de jeu jouée en dérogation avec le présent règlement. Ce règlement n'est pas applicable dans le cas où une joueuse se blesse en cours de partie et que l'équipe était complète en début de match.
- f) En saison régulière et en séries éliminatoires, si le nombre de points pour une équipe est supérieur à ce qui est inscrit aux présents règlements, cette équipe perdra le match par défaut. L'équipe adverse à 24h suivant la fin du match pour contacter un des dirigeant de la ligue pour l'en aviser.
- g) En saison régulière, une joueuse d'avant régulière dans une équipe de cette catégorie peut remplacer une gardienne de but dans une autre équipe de cette catégorie et une

- gardienne de but régulière peut remplacer une joueuse d'avant régulière dans une autre équipe de cette catégorie. En séries, elle ne peut dans aucune équipe.
- h) En saison régulière, une joueuse substitut peut jouer avec toutes les équipes et il n'y a aucune limite.
 - i) En séries éliminatoires, une substitut ne peut jouer qu'avec une seule équipe de la catégorie. Si cette règle n'est pas respectée, l'équipe fautive perd par défaut. L'équipe adverse à 24h suivant la fin du match pour contacter un des dirigeant de la ligue pour l'en aviser.
 - j) Afin de pouvoir jouer en séries éliminatoires, une joueuse doit apparaître sur la liste de protection d'une équipe **OU** avoir joué au moins 2 parties avec l'équipe en question. Si cette règle n'est pas respectée, l'équipe fautive perd par défaut. L'équipe adverse à 24h suivant la fin du match pour contacter un des dirigeant de la ligue pour l'en aviser.
 - k) La liste de protection devra être complétée avant le 1^{er} juillet 2016 et remis aux organisatrices avant cette date, suite à cela, il ne sera plus possible d'y apporter des modifications. Il n'est pas nécessaire pour une gardienne de but d'avoir remplacé au moins une partie en saison pour jouer, ni d'être inscrit sur la liste de protection.
 - l) IMPORTANT Une nouvelle joueuse régulière, pourra être reclassée suite à l'une de ses 3 premières parties jouer au dekhockey féminin St-Cyrille. Si cette joueuse est une joueuse régulière dans une équipe, cette joueuse pourra conservée sa cote initiale dans son équipe, mais pour remplacée, elle devra utilisée sa nouvelle cote.

Mixte-Participation

- a) ~~Il y aura 16 parties par saison, 15 seront le MARDI et 1 lors de samedi. Le samedi sera le 13 août 2016.~~
- b) ~~Chaque équipe a droit à un maximum de 13 points incluant le gardien de but. Si une équipe est constituée de 3 filles, il ne peut y avoir qu'une seule fille sur le jeu en tout temps.~~
- c) ~~Il doit toujours obligatoirement avoir 1 fille sur le jeu en tout temps. Un but de fille compte pour 2 buts.~~
- d) ~~Si une équipe ne joue pas avec une formation complète (6 joueurs + 1 gardien) avant la fin de la première période, elle perd ses 3 points de pénalité majeure. Ce sera la responsabilité de la capitaine de l'équipe adverse d'aller voir le marqueur avant la fin du match pour que ces points soient enlevés à l'équipe fautive. En séries éliminatoires, un lancer de pénalité PAR période jouée à moins de 6 joueurs + 1 gardien sera alloué à l'équipe adverse. Ce ou ces lancers seront faits suite au 3 périodes de temps réglementaires. Ce règlement n'est pas applicable dans le cas où un joueur se blesse en cours de partie et que l'équipe était complète en début de match.~~
- e) ~~En saison régulière et en séries éliminatoires, si le nombre de points pour une équipe est supérieur à ce qui est inscrit aux présents règlements, cette équipe perdra le match par défaut. L'équipe adverse à 24h suivant la fin du match pour contacter un des dirigeant de la ligue pour l'en aviser.~~
- f) ~~En saison régulière, un joueur d'avant régulier dans une équipe de cette catégorie peut remplacer un gardien de but dans une autre équipe et un gardien de but régulier dans cette catégorie peut remplacer un joueur d'avant dans une autre équipe de cette catégorie. En séries, il ne peut dans aucune équipe. Si cette règle n'est pas respectée, l'équipe fautive perd par défaut. L'équipe adverse à 24h suivant la fin du match pour contacter un des dirigeant de la ligue pour l'en aviser.~~
- g) ~~En saison régulière, un joueur substitut peut jouer avec toutes les équipes et il n'y a aucune limite de nombre de partie joué.~~
- h) ~~En séries éliminatoires, un substitut ne peut jouer qu'avec une seule équipe de la catégorie. Si cette règle n'est pas respectée, l'équipe fautive perd par défaut. L'équipe adverse à 24h suivant la fin du match pour contacter un des dirigeant de la ligue pour l'en aviser. e peut jouer qu'avec une seule équipe de la catégorie.~~

- ~~i) Afin de pouvoir jouer en séries éliminatoires, un joueur doit apparaître sur la liste de protection d'une équipe **OU** avoir joué au moins 2 parties avec l'équipe en question. Si cette règle n'est pas respectée, l'équipe fautive perd par défaut. L'équipe adverse à 24h suivant la fin du match pour contacter un des dirigeant de la ligue pour l'en aviser.~~
- ~~j) La liste de protection devra être complétée avant le 1^{er} juillet 2016 et remis aux organisatrices avant cette date, suite à cela, il ne sera plus possible d'y apporter des modifications. Il n'est pas nécessaire pour un gardien de but d'avoir remplacé au moins une partie en saison pour jouer, ni d'être inscrit sur la liste de protection.~~
- ~~k) IMPORTANT Un nouveau joueur régulier, pourra être reclassé suite à l'une de ses 3 premières parties jouer au dek hockey féminin St Cyrille. Si ce joueur est un joueur régulier dans une équipe, ce joueur pourra conserver sa cote initiale dans son équipe, mais pour remplacer, il devra utiliser sa nouvelle cote.~~

Mixte C

- a) Il y aura 16 parties par saison, 15 seront le MARDI et 1 lors d'un samedi., le 13 août 2016
- b) Chaque équipe a droit à un maximum de 15 points incluant le gardien de but.
- c) Il doit toujours obligatoirement avoir 1 fille sur le jeu en tout temps. Un but de fille compte pour 2 buts. Si une équipe est constituée de 3 filles, il ne peut y avoir qu'une seule fille sur le jeu en tout temps sauf si l'une d'entre elle est considéré comme un gars et que cela a été mentionné au marqueur avant le début de la partie.
- d) Si une équipe ne joue pas avec une formation complète (6 joueurs + 1 gardien) avant la fin de la première période, elle perd ses 3 points de pénalité majeure. Ce sera la responsabilité du capitaine de l'équipe adverse d'aller voir le marqueur avant la fin du match pour que ces points soient enlevés à l'équipe fautive. En séries éliminatoires, un lancer de pénalité PAR période jouée à moins de 6 joueurs + 1 gardien sera alloué à l'équipe adverse. Ce ou ces lancers seront faits immédiatement après chaque période de jeu jouée en dérogation avec le présent règlement. Ce règlement n'est pas applicable dans le cas ou un joueur se blesse en cours de partie et que l'équipe était complète en début de match.
- e) En saison régulière, si, en raison de pénalités, toutes les filles d'une équipe sont au banc des pénalités, l'équipe fautive perd les points attribués pour la période en cours et l'avantage numérique aura lieu comme en temps normal. En séries éliminatoires, il y aura un tir de pénalité d'attribué à l'équipe adverse en plus de l'avantage numérique normal.
- f) En saison régulière et en séries éliminatoires, si le nombre de points pour une équipe est supérieur à ce qui est inscrit aux présents règlements, cette équipe perdra le match par défaut. L'équipe adverse à 24h suivant la fin du match pour contacter un des dirigeant de la ligue pour l'en aviser.
- g) En saison régulière, un joueur d'avant régulier dans une équipe de cette catégorie peut remplacer un gardien de but dans une autre équipe et un gardien de but régulier dans cette catégorie peut remplacer un joueur d'avant dans une autre équipe de cette catégorie. En séries, il ne peut dans aucune équipe. Si cette règle n'est pas respectée, l'équipe fautive perd par défaut. L'équipe adverse à 24h suivant la fin du match pour contacter un des dirigeant de la ligue pour l'en aviser.
- h) En saison régulière, un joueur substitut peut jouer avec toutes les équipes et il n'y a aucune limite de nombre de partie joué.
- i) En séries éliminatoire, un substitut ne peut jouer qu'avec une seule équipe de la catégorie. Si cette règle n'est pas respectée, l'équipe fautive perd par défaut. L'équipe adverse à 24h suivant la fin du match pour contacter un des dirigeant de la ligue pour l'en aviser.e peut jouer qu'avec une seule équipe de la catégorie.
- j) Afin de pouvoir jouer en séries éliminatoires, un joueur doit apparaître sur la liste de protection d'une équipe **OU** avoir joué au moins 2 parties avec l'équipe en question. Si cette règle n'est pas respectée, l'équipe fautive perd par défaut. L'équipe adverse à 24h suivant la fin du match pour contacter un des dirigeant de la ligue pour l'en aviser.

- k) La liste de protection devra être complétée avant le 1^{er} juillet 2016 et remis aux organisatrices avant cette date, suite à cela, il ne sera plus possible d'y apporter des modifications. Il n'est pas nécessaire pour un gardien de but d'avoir remplacé au moins une partie en saison pour jouer, ni d'être inscrit sur la liste de protection.
- l) **IMPORTANT** Un nouveau joueur régulier, pourra être reclassé suite à l'une de ses 3 premières parties jouer au dekhockey féminin St-Cyrille. Si ce joueur est un joueur régulier dans une équipe, ce joueur pourra conserver sa cote initiale dans son équipe, mais pour remplacer, il devra utiliser sa nouvelle cote.
- m) **Les lancers frappés sont prohibés.**

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

- a. La ligue n'est pas responsable en cas de vol pouvant avoir lieu sur le site;
- b. Tout comportement disgracieux pouvant avoir lieu envers l'établissement est strictement interdit. Le joueur ou l'équipe fautive relativement à tout dommage causé est responsable. Le joueur ou l'équipe devra dès lors payer pour les dommages causés et pour toutes réparations et / ou remplacements dû à sa faute et pourra être suspendu de la ligue.

CLASSEMENT

Points

- a. Deux (2) points par période sont alloués pour l'équipe qui remporte la période. Advenant une égalité, un (1) point sera attribué à chaque équipe.
- b. Trois (3) points sont alloués pour l'équipe gagnante de la partie. Advenant une égalité, un (1) point sera attribué à chaque équipe. Dans le cas d'une défaite en prolongation, l'équipe aura un (1) point alors que l'équipe gagnante aura trois (3) points.
- c. Trois points sont alloués à chaque équipe en cas d'absence de pénalité majeure (code B, C, D, E sur la feuille de match).
- d. Trois (3) points sont alloués à chaque équipe pour les pénalités mineures. Un point est perdu à chaque fois qu'une équipe écope d'une des pénalités mineures suivantes :
 - Bâton élevé sur le joueur
 - Coup de bâton
 - Darder
 - Donner un « six pouces »
 - Double échec
 - Assaut
 - Donner du coude
 - Donner du genou
 - Mise en échec
 - Donner de la bande
 - Rudesse
 - Mise en échec à la tête
 - Conduite anti-sportive
 - Agresseur lors d'une bagarre

Si un joueur écope de quatre (4) minutes de pénalité, il est possible de perdre deux (2) points selon les pénalités en cause.

- e. Possibilité de quinze (15) points maximum par partie.
- f. Peu importe la gravité des pénalités, le joueur sera expulsé de la partie après trois (3) pénalités. Une pénalité de quatre (4) minutes équivaut à deux (2) pénalités que ce soit pour la même infraction ou non.

Soleil

Les cotés local et visiteur doivent être respectés pendant la saison régulière, en série le responsable de l'équipe locale (meilleur classement) peut choisir le côté de la surface qu'il préfère et ce pour tous les parties. Il n'y aura donc aucun tirage au sort pour le soleil et la couleur des chandails, le local ayant toujours la priorité.

Substituts

- A. **IMPORTANT** Un nouveau joueur substitut, pourra être reclassé suite à l'une de ses 3 premières parties jouer au dekhockey féminin St-Cyrille. **Afin d'assurer que le classement soit le plus adéquat possible, nous demandons aux capitaines d'informer les responsables de la ligue lorsqu'un nouveau joueur remplace dans leur équipe.**
- B. En séries, un gardien substitut doit avoir joué au moins 3 parties pour pouvoir remplacer le gardien de but régulier d'une équipe SEULEMENT si le gardien de but régulier prend part au match comme joueur.

Si le gardien régulier de cette équipe ne prend pas part à la partie comme joueur il n'est pas nécessaire pour un gardien de but d'avoir remplacé au moins une partie en saison pour jouer, ni d'être inscrit sur la liste de protection.

Température

Beau temps, mauvais temps, il y aura du Dekhockey. En présence d'éclairs, le match sera interrompu temporairement à la discrétion des officiels et des responsables.

En saison régulière, après deux (2) périodes complète de jeu, à la suite d'une attente de quinze (15) minutes, suite à l'interruption d'une partie, les officiels de la partie pourront prendre la décision d'officialiser la partie comme étant une partie complétée peu importe le pointage.

En séries éliminatoires, toutes les parties sont à finir. Si en raison du mauvais temps, la partie interrompue, le ou les officiels pourront prendre la décision de reporter la fin de la partie en cours au début de la partie suivante. Si cela survient au cours du 2^e ou 3^e match de la série, la partie devra être reprise en fonction de l'horaire (par rapport au prochain match à jouer dans cette catégorie et en fonction de la volonté des capitaines).

Temps de jeu

- A. Une période d'échauffement de trois (3) minutes sera accordée aux équipes. À la fin de ce trois (3) minutes, les deux équipes devront être prêtes à débiter le match. L'alignement doit être donné par la capitaine ou par toute autre joueuse de l'équipe **AVANT LA FIN DE LA PÉRIODE DE RÉCHAUFFEMENT DE 3 MINUTES**. Si cela n'est pas fait, les arbitres décerneront deux (2) minutes de pénalités à l'équipe

fautive. Cette règle est établie dans le but de permettre à toutes les équipes d'avoir une période de réchauffement au cours d'une même soirée et de ne pas prendre de retard dans les parties. Elle sera appliquée dès la première partie de la saison.

- B. Il y a trois (3) périodes par partie. Les périodes seront d'une durée de treize (13) minutes non-chronométrées. La dernière minute de chaque période sera chronométrée.
- C. Une pause d'une (1) minute sera accordée aux équipes entre chaque période.
- D. En saison régulière, en cas d'égalité au terme des trois périodes réglementaires, une période de prolongation de 5 minutes non-chronométrées devra être jouée à 2 contre 2. Si après le 5 minutes il n'y a pas de but de compté, la partie sera déclarée nulle et un point sera accordé à chaque équipe. Le premier but mettra fin à la partie.
- E. En séries, en cas d'égalité après 3 périodes de temps règlementaires, il y aura une période de prolongation de 10 minutes non-chronométrées à 2 contre 2. Il y aura des périodes de prolongation jusqu'à ce qu'une équipe compte un but. Le premier but mettra fin à la partie. La même règle s'applique pour les 3^e match en séries.
- F. Il est à noter que le temps demeurera non-chronométré en tout temps, sauf pour les dernières minutes de jeu. Les arbitres peuvent cependant juger nécessaire d'arrêter le cadran, notamment pour un bris d'équipement du gardien de but justifié par l'arbitre, un bris d'équipement de la surface, un blessé, ou toute autre raison où ils pourraient juger opportun de le faire. Le marqueur n'a donc aucun pouvoir décisionnel à ce niveau.

Merci et bonne saison